



Transparence de l'assurance maladie (17.018)

Il est urgent de réformer le système

L'intervention de la députée Annie Clerc-Birambeau, excusée, a été lue par la députée Martine Docourt Ducommun.

« [...] Le groupe socialiste a étudié le rapport et remercie le Conseil d'Etat des informations qu'il contient sur les changements légaux, sur les objectifs d'amélioration et de transparence que la nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance maladie sociale doit apporter.

Malgré sa faible marge de manœuvre, nous le remercions pour toutes les démarches entreprises auprès de l'autorité fédérale de surveillance, d'une part, mais aussi auprès des assureurs maladie, d'autre part, afin de limiter et de contenir les augmentations de primes.

Nous souhaitons souligner ici que chacun est en droit d'attendre un accès à une couverture médicale de qualité. Et après la lecture de ce rapport, nous continuons à affirmer que cela doit passer par une réorientation du système et un financement socialement supportable. Un pas pourrait être fait dans cette direction avec la mutualisation des réserves de tous les assureurs au sein d'un fonds fédéral. Ou comme le proposera tout prochainement une initiative populaire par la mise en place de caisse de compensations cantonales.

Il est par ailleurs urgent de limiter la charge des primes sur le budget des ménages. Une limitation à un pourcentage maximum du revenu disponible des ménages serait à approfondir.

En plus des lourdes répercussions financières pour la population, les hausses des primes impactent les collectivités (Etat et communes) via les subsides octroyés aux assurés de condition économique modeste afin de ne pas dégrader leur revenu disponible. Le contribuable paie ainsi deux fois des primes sur lesquels il n'a pas de contrôle.

La LAMal a été un progrès pour la prise en charge des soins de base mais ses mécanismes doivent être revus. Années après années le système dérape, nous devons donc limiter le pouvoir des caisses maladie et faire en sorte que les primes financent les prestations de santé plutôt que les profits.

Il s'avère aussi que des améliorations législatives peuvent encore être apportées, nous invitons le CE à continuer ses démarches pour obtenir les explications nécessaires pour intervenir mais aussi examiner les mesures qui pourraient être prises pour tenter de remédier aux situations les plus problématiques comme l'ambulatoire privé qui échappe à tout mécanisme de régulation.

Le groupe socialiste acceptera le classement de la recommandation. » •

Le classement de la recommandation 15.174 n'a pas été combattu.